



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/029

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAFER  
NOUVELLE AQUITAINE, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE LA GIRONDE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 11 mars 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 11 mars 2021**

**Le 18 mars de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme Perpignaa- Goulard
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. Aulanier
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	A		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. Claverie
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. Clément
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Lemire, secrétaire de séance.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/029

## OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAFER NOUVELLE AQUITAINE, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-2-5 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

**Vu** la délibération n°2018/143 fixant la feuille de route 2019 pour le projet de capacité alimentaire ;

**Vu** l'avis de la commission Transition écologique et solidaire du 19 janvier 2021 ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau ;

### EXPOSE

Depuis décembre 2018, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a amorcé une réflexion sur l'organisation des systèmes alimentaires de son territoire, en s'appuyant sur les conclusions d'un diagnostic agricole et alimentaire. L'appui méthodologique de « Labo'MobileM21 » et le soutien du Département de la Gironde ont permis à l'intercommunalité de traduire ses ambitions en orientations stratégiques reprises, en 2018, dans une feuille de route opérationnelle constituant aujourd'hui les bases de son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le PAT de la CCM identifie actuellement trois axes d'intervention :

- la préservation du foncier agricole et le soutien aux porteurs de projets d'installation ;
- la sensibilisation de la population, et prioritairement le jeune public et le public précaire ;
- l'amélioration de l'approvisionnement de la restauration collective.

La crise liée au covid-19 a également renforcé la volonté de la Collectivité de s'engager en faveur d'une transition écologique et solidaire renforcée, notamment au travers de sa politique agricole et alimentaire.

Dans ce domaine, la CCM souhaite apporter sa contribution au maintien d'une agriculture diversifiée, dynamique et performante susceptible d'apporter une réponse aux enjeux relatés ci-dessus.

L'accès au foncier constituant un des freins identifiés pour l'installation de nouveaux agriculteurs, la CCM a voulu s'engager dans une action collective avec d'autres acteurs tels que la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde, la Chambre d'Agriculture et la SAFER afin d'augmenter les effets des outils existants et de moyens complémentaires à ceux d'ores et déjà mis en œuvre par les 4 structures susvisées.

Ces différents objectifs ont d'ailleurs été formalisés en 2019 par une convention de partenariat entre la SAFER et la Région (ci-jointe en annexe).

Aussi la CCM souhaite conventionner avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de Gironde dans le cadre de la convention d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la SAFER.

### L'objet de la convention :

En tant qu'activité économique intégrée au territoire et au titre de la préservation des ressources naturelles et des paysages, la CCM est attentive au développement de projets agricoles alimentaires durables, intégrés à l'activité économique et sociale locale.

Ainsi, cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la CCM, la Chambre d'Agriculture et la Safer au service des objectifs suivants :

1. Identification de foncier disponible ;
2. Développement de projets agricoles alimentaires durables.

### La mise en œuvre de la convention :

La convention tripartite proposée porte sur 2 missions types déclinées en plusieurs modes opératoires :



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/029

## OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAFER NOUVELLE AQUITAINE, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE

- la veille foncière : outils de cartographie, déclarations d'intention d'aliéner (DIA), appels de candidature et rétrocessions SAFER, demandes d'intervention en préemption, prospections actives, enquêtes et études des friches, biens sans maître, etc.
- Le stockage foncier (constitution de réserves foncières pour l'installation de nouveaux agriculteurs) : qualification des entités foncières, évaluations foncières, analyses des potentiels agronomiques, gestion temporaire des bâtiments et veille anti-vandalisme, remise en état des terrains en friches, accompagnement de porteur de projet, etc.

### Rémunération du partenariat :

A titre indicatif, voici les principaux tarifs des prestations SAFER et Chambre d'agriculture :

Prestation	Tarif HT	Bénéficiaire
accès à VIGIFONCIER (Si la CCM ainsi que toutes les communes du territoire sont adhérentes de Gironde Ressources, il n'y a pas de frais)	7000 € HT/an	SAFER
dossier d'intervention en préemption	700 € HT par dossier	SAFER
accès à la plateforme SINTIA (Système d'Information sur la Transmission et l'Installation Agricole)	1000 €/an	SAFER
accompagnement des communes à la procédure des biens vacants et sans maître	2 500 € HT par commune	SAFER
enquêtes foncières	650 € HT la journée	SAFER
évaluation des biens	100€ HT par acte et 650 € HT/jour	SAFER
forfait d'accompagnement sur l'étude d'exploitations en vue d'une installation (interprétation de l'analyse de la qualité des sols, disponibilité en eau, desserte réseaux, etc.)	1 000 euros HT par unité foncière entre 1 à 3 sites	Chambre d'agriculture

Ces actes sont en partie finançables dans le cadre de deux dispositifs :

- le contrat d'attractivité « Landes de Cernès » avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- les soutiens issus de l'appel à projets « PAT et circuits courts » de la DRAAF Aquitaine et de la Région Nouvelle-Aquitaine dont la CCM est lauréate.

### La durée de la convention :

La convention proposée prendra effet le jour de sa signature et se terminera dès sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties, après régularisation des opérations en cours et au plus tard le 31 décembre 2024.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/029

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAFER  
NOUVELLE AQUITAINE, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE LA GIRONDE**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Décide de mettre en œuvre la convention tripartite avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine et la Chambre agriculture de Gironde sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- Autorise Monsieur le Président :
  - à signer la convention et tout document relatif à ce projet ;
  - à engager les dépenses liées à la mise en place et à l'animation de cette convention inscrite au budget ;
  - à solliciter tous les partenariats et subventions auprès des différents partenaires.

Fait à Martillac, le 18 mars 2021

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

